

INIT. PRÉS.

PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, vingt-deuxième jour du mois de juin deux mille dix-sept (22 juin 2017), DIX-SEPT HEURES TRENTE MINUTES (17 H 30)**, à laquelle sont présents:

Monsieur René Goyette, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Michel Angers, Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **René Goyette**, Président et Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

Rés.: 2017-06-4698

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2017
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Collecte et transport de matières recyclables pour la ville de Shawinigan (Secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain, Saint-Gérard-des-Laurentides et Lac-à-la-Tortue) – Contrat OS-793
7. Centre de tri - Approbation d'un guide d'application d'un outil de calcul du coût de revient
8. Modifications au contrat de la société en nom collectif *Récupération Mauricie S.E.N.C.*
9. Nouveau calendrier de conservation des documents
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2017-06-4699

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
18 MAI 2017**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 18 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4700

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de juin 2017, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4701

**COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RECYCLABLES
POUR LA VILLE DE SHAWINIGAN (SECTEURS
SHAWINIGAN-SUD, SAINT-JEAN-DES-PILES, SAINT-
GEORGES-DE-CHAMPLAIN, SAINT-GÉRARD-DES-
LAURENTIDES ET LAC-À-LA-TORTUE) – CONTRAT OS-793**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a implanté sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte;

ATTENDU que les contrats actuellement en vigueur pour les secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain, Saint-Gérard-des-Laurentides et Lac-à-la-Tortue viennent à échéance en septembre 2017;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public :

| Soumissionnaire | Prix soumis par foyer (taxes en sus) | | |
|---------------------------------------|---|---|----------------------------------|
| | Option A un (1) an (avec possibilité d'une année supplémentaire) | Option B trois (3) ans (avec possibilité d'une année supplémentaire) | Option C cinq (5) ans |
| Excavation R.M.G. inc. | 32.86 \$ | 30.88 \$ | 28.12 \$ |
| Gaudreau Environnement | 79.08 \$ | 80.67 \$ | 82.30 \$ |
| Service Cité Propre | 39.71 \$ | 31.33 \$ | 29.65 \$ |
| Gestion sanitaire David Morin inc. | 23.30 \$ | 23.70 \$ | - |

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-793 pour la collecte et le transport des matières recyclables pour la ville de Shawinigan pour les secteurs Shawinigan-Sud, Saint-Jean-des-Piles, Saint-Georges-de-Champlain, Saint-Gérard-des-Laurentides et Lac-à-la-Tortue, au plus bas soumissionnaire conforme soit l'entreprise Gestion sanitaire David Morin inc., selon l'option B pour une durée de 3 ans, et selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4702

**CENTRE DE TRI - APPROBATION D'UN GUIDE
D'APPLICATION D'UN OUTIL DE CALCUL DU COÛT DE
REVIENT**

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a autorisé la Régie à octroyer un contrat de gré à gré à *Récupération Mauricie S.E.N.C.* concernant la gestion des opérations du centre de tri situé à Saint-Étienne-des-Grès pour une période de cinq ans, soit du 18 octobre 2016 au 17 octobre 2021 ;

ATTENDU l'octroi de ce contrat le 30 mars 2017 ;

ATTENDU que l'article 4 de ce contrat prévoit qu'un guide d'application du coût de revient doit être convenu entre les parties ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'approuver le guide d'application de l'outil de calcul du coût de revient daté du 13 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4703

MODIFICATIONS AU CONTRAT DE LA SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF RÉCUPÉRATION MAURICIE S.E.N.C.

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR MICHEL ANGERS**, Représentant de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser une modification des termes du contrat de la société en nom collectif *Récupération Mauricie S.E.N.C.* substantiellement conforme au projet de modifications joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également résolu d'autoriser le président, monsieur René Goyette et le greffier, monsieur Stéphane Lemire, à signer un document substantiellement conforme audit projet ainsi que tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4704

NOUVEAU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

ATTENDU qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le greffier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2017-06-4705

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures trente-cinq minutes (17 h 35).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE